

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 1 de 10

1. Identification**Identificateur de produit**

X280-B

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Härter

Utilisations déconseillées

Es liegen keine Informationen vor.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer
Rue: Im Tiefen See 45
Lieu: D-64293 Darmstadt
Téléphone: +49 (0)6151 803-0
Internet: www.hbm.com
Service responsable: +49(0)6131 19240 support@hbm.com

2. Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
Muta. 2; H341
Repr. 1B; H360D

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360D Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels
Réservé aux utilisateurs professionnels.

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 2 de 10

Autres dangers

Aucune information disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges****Composants dangereux**

| N° CAS | Dénomination chimique | Quantité |
|------------|---|------------|
| 26950-63-0 | Triéthylènetetramine, propoxylated | 12 - 28 % |
| 112-24-3 | 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine | 11-24 % |
| 288-32-4 | imidazole | 5 - 10 % |
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | 0,18 - 1 % |

Texte des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Dénomination chimique | Quantité |
|----------|-----------|---|------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 112-24-3 | 203-950-6 | 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine | 11-24 % |
| | | dermique: DL50 = 805 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2500 mg/kg | |
| 288-32-4 | 206-019-2 | imidazole | 5 - 10 % |
| | | par voie orale: ATE = 500 mg/kg | |
| 108-95-2 | 203-632-7 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | 0,18 - 1 % |
| | | par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3 | |

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

4. Premiers soins**Description des premiers secours****Indications générales**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

NE PAS faire vomir.

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 3 de 10

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucune information disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Aucune information disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques du produit dangereux

Es liegen keine Informationen vor.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Remarques générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Eloigner toute source d'ignition.
Assurer une aération suffisante.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Autres informations

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 4 de 10

Consignes pour une manipulation sans danger

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Information supplémentaire

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Conseils pour le stockage en commun

TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune information disponible.

Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 5 de 10

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,7$ mm

Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration: >480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

Conserver les vêtements de travail à part.

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: a

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|------------------|---------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | marron clair |
| Odeur: | Phénols |
| pH-Valeur: | non déterminé |

Modification d'état

| | |
|--|--------------------------------|
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune information disponible. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 107 °C |
| Point de sublimation: | non déterminé |
| Point de ramollissement: | non déterminé |
| Point d'écoulement: | non déterminé |
| non déterminé: | |

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Point d'éclair: | 135 °C |
| Combustion entretenue: | Aucune donnée disponible |

Inflammabilité

| | |
|-----------------|---------------|
| solide/liquide: | non déterminé |
|-----------------|---------------|

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

| | |
|------------------------------------|------------|
| Limite inférieure d'explosibilité: | 0,1 vol. % |
| Limite supérieure d'explosibilité: | 15 vol. % |
| Température d'auto-inflammation: | 300 °C |

Température d'inflammation spontanée

| | |
|---------|---------------|
| solide: | non déterminé |
| gaz: | non déterminé |

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 6 de 10

| | |
|--|-----------------------|
| Température de décomposition: | non déterminé |
| Propriétés comburantes | |
| non déterminé | |
| Tension de vapeur: (à 20 °C) | 0,013 hPa |
| Tension de vapeur: (à 50 °C) | 15 hPa |
| Densité (à 20 °C): | 1,1 g/cm ³ |
| Densité apparente: | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | non déterminé |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé |
| Viscosité dynamique: | non déterminé |
| Viscosité cinématique: | non déterminé |
| Durée d'écoulement: | non déterminé |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
| Épreuve de séparation du solvant: | non déterminé |
| Teneur en solvant: | 30,00 % |

Autres données

| | |
|--------------------------|--------|
| Teneur en corps solides: | 0,40 % |
|--------------------------|--------|

10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Aucune information disponible.

Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Risque de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Conditions à éviter

Aucune information disponible.

Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

11. Données toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 7 de 10

ETAmél calculé

ATE (orale) 5000 mg/kg; ATE (cutanée) 3976 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 300,0 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 50,00 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|----------|---|-----------------|-----------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 112-24-3 | 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine | | | | |
| | orale | DL50 2500 mg/kg | Ratte | | |
| | cutanée | DL50 805 mg/kg | Kaninchen | | |
| 288-32-4 | imidazole | | | | |
| | orale | ATE 500 mg/kg | | | |
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | | | | |
| | orale | ATE 100 mg/kg | | | |
| | cutanée | ATE 300 mg/kg | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 3 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 0,5 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 8 de 10

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

12. Données écologiques

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|---|------------------|-----------|---------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 112-24-3 | 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r > 100 mg/l | 72 h | | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 92 mg/l | 48 h | Daphnia magna | | |
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 229 mg/l | 72 h | | GESTIS | |

Persistance et dégradation

Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|---|---------|
| 112-24-3 | 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine | -1,66 |
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | 1,5 |

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport**Canadien TMD****Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3267

Appellation réglementaire:

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

Classes danger:

8

Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8

Quantité limitée:

5 L

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 9 de 10

**Transport maritime (IMDG)**

| | |
|--|--|
| Numéro ONU: | UN 3267 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU: | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethyleneteramine, solution) |
| Classe(s) de danger relative au transport: | 8 |
| Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 8 |



| | |
|-------------------------|--------------|
| Dispositions spéciales: | 223 274 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| EmS: | F-A, S-B |
| Groupe de ségrégation: | 18 - alkalis |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|--|
| Numéro ONU: | UN 3267 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU: | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with tall-oil fatty acids, tetraethylenepentamine and triethyleneteramine, solution) |
| Classe(s) de danger relative au transport: | 8 |
| Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 8 |



| | |
|--|---------|
| Dispositions spéciales: | A3 A803 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 1 L |
| Passenger LQ: | Y841 |
| Quantité exceptée: | E1 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 852 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 856 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 60 L |

Risques pour l'Environnement

| | |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui |
|---------------------------------|-----|

**15. Informations sur la réglementation**

X280-B

Date de révision: 11.02.2024

Page 10 de 10

Réglementation canadienne**16. Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,7,8,9,11,14.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le SGH

| Classification | Procédure de classification |
|---------------------|-----------------------------|
| Skin Corr. 1B; H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| Muta. 2; H341 | Méthode de calcul |
| Repr. 1B; H360D | Méthode de calcul |

Texte des phrases H (numéro et texte intégral)

| | |
|-------|--|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)